

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mai à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Franck AUBIN – Annick BRAUD – Thérèse COLINEAU – Philippe COURPAT – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Régis LEBRUN – Didier SAUVESTRE.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Christelle BARBEAU – Sophie BIDE-ENON – Corinne BLOCQUAUX – Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Luc PELÉ – Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Jean BESNARD – Christophe JOLIVET – Marie LE GAL – Claudie MONTAILLER.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Christophe DOUGÉ – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Sylvie MARNÉ – Serge PIOU – Denis RAIMBAULT.

ORÉE-D'ANJOU : André MARTIN – Isabelle BILLET – Émilie BOUVIER – Philippe GILIS – Guylène LESERVOISIER – Céline PIGRÉE – Ludovic SÉCHÉ.

SÈVREMOINE : Didier HUCHON – Claire BAUBRY – Céline BONNIN – Catherine BRIN – Richard CESBRON – Jean-Michel COIFFARD – Chantal GOURDON – Mathieu LERAY – Paul NERRIÈRE.

Nombre de présents : 42

Pouvoirs : Yannick BENOIST donne pouvoir à Christophe DOUGÉ – Sonia FAUCHEUX donne pouvoir à Régis LEBRUN – Danielle JARRY donne pouvoir à Serge PIOU.

Nombre de pouvoirs : 3

Étaient excusés : Yannick BENOIST – Sonia FAUCHEUX – Geneviève GAILLARD – Danielle JARRY – Brigitte LEBERT – Nadège MOREAU – Olivier MOUY.

Nombre d'excusés : 7

Secrétaire de séance : Corinne BLOCQUAUX.

Délibération N°C2024-05-29-07

Budgets supplémentaires 2024.

EXPOSÉ :

Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^e membre du Bureau, expose :
Les budgets supplémentaires proposés, permettent, après le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, la reprise des résultats 2023, et l'inscription des crédits en restes à réaliser.
Les modifications apportées par ailleurs, restent en accord avec les orientations débattues lors de la séance de Conseil communautaire du 21 février 2024.

Dix (10) budgets supplémentaires sont soumis à l'examen :

- Le budget principal n°450 ;
- Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°454 « Mobilité » ;
- Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;
- Le budget annexe n°456 « Eau » ;
- Le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » ;
- Le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » ;
- Le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ».

Budget principal :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 1 161 826.48 €
Excédent de fonctionnement : 32 204 954.64 €

Restes à réaliser :

En dépenses de fonctionnement : 5 879 550.00 €
 Programme Local de l'Habitat : 5 493 840.00 €
 Appel à projet « Valorisation du patrimoine » : 34 000.00 €
 Appel à projet « Transition énergétique » : 130 703.00 €
 Appel à projet « Climat agriculture » : 221 007.00 €
En dépenses d'investissement : 483 493.44 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Augmentation des recettes fiscales et compensations suite à notification : 754 472.00 €

	BP 2024	BS 2024	TOTAL 2024
CFE	7 100 000.00 €	200 800.00 €	7 300 800.00 €
Compensation CFE	3 100 000.00 €	452 500.00 €	3 552 500.00 €
Allocations compensatrice CET	213 000.00 €	73 900.00 €	286 900.00 €
IFER	1 370 000.00 €	35 800.00 €	1 405 800.00 €
DCRTP	338 491.00 €	- 8 527.00 €	329 964.00 €
TOTAL	12 121 491.00 €	754 473.00 €	12 875 964.00 €

Augmentation de la DGF suite à notification : 224 272.00 €

	BP 2024	BS 2024	TOTAL 2024
Dotation d'intercommunalité	2 830 000.00 €	210 920.00 €	3 040 920.00 €
Dotation de compensation	3 841 000.00 €	13 352.00 €	3 854 352.00 €
TOTAL	6 671 000.00 €	224 272.00 €	6 895 272 €

Augmentation de 59 190.00 € des atténuations de produits pour reprise sur le versement 2023 de la fraction de TVA en compensation de la CVAE.

Pour information, le montant final de la fraction de TVA reçu par Mauges Communauté en compensation de la CVAE en 2023, s'élève à 6 589 209 € :

Part fixe : 6 407 064.00 €
Part FNAET (dynamisme TVA)..... 182 145.00 €

11 863 482,23 € de participations supplémentaires aux budgets annexes ont été provisionnées :

Budget n° 452 « Zones d'activités économiques » :

Prise en charge du déficit 2023 des opérations de stock : 8 664 107.86 €

Substitution du recours à l'emprunt par l'autofinancement : 2 250 000.00 €

Autofinancement des restes à réaliser d'investissement : 184 916.95 €

Budget n°453 « Bâtiments d'activités économiques » :

Prise en charge partielle du déficit 2023 de la section de fonctionnement : 582 721.91 €

Pour information, le déficit de fonctionnement du budget annexe, 673.276.91 €, est en partie compensé par la suppression de l'autofinancement inscrit au budget primitif, pour 90 555 €.

Budget n°454 « Mobilité » :

Provisionnements complémentaires et autofinancement des aires de covoiturage : ... 637 300.00 €

Budget n°459 « GEMAPI et eau pluviale » - Analytique eaux pluviales :

Diminution du besoin de financement suite à excédent de fonctionnement 2023 :...- 455 564.49 €

En Investissement :

Le recours à l'emprunt est supprimé au profit de l'autofinancement : 3 387 459.60 €

Inscription en crédits complémentaire en immobilisations incorporelles : 50 000.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un autofinancement complémentaire de 2 759 126.56 €.

Considérant le suréquilibre de la section de fonctionnement, 1 800 000.00 € de crédits supplémentaires ont été provisionnés en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 300 000.00 €

Dont :

Suivi OPAH-RU en 2025 : 1 040 000.00 €

Etude pour création d'un EPFL : 60 000.00 €

Musiques actuelles : 4 500.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : 200 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 200 000.00 €

Chapitre 67 – Charges spécifiques 100 000.00 €

Par ailleurs,

Le suréquilibre restant, 10 822 350.85 € est inscrit en autofinancement et les crédits correspondant provisionnés en dépenses d'investissement au chapitre 21 – immobilisations corporelles.

Pour rappel, le suréquilibre 2023 était d'un montant de 9 353 821.69 €

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 3 527 504.25 €
Excédent d'exploitation : 1 815 410.20 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 772 109.59 €
En dépenses d'exploitation : 45 412.00 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Suite au transfert de compétences traitements au syndicat VALOR 3 E, des crédits sont réaffectés du chapitre 11, article 611 « Sous-traitance générale », au chapitre 65, article 6588 « Autres charges diverses de gestion courante », pour 1 181 077.00 €.

En Investissement :

Suite à la reprise des résultats, le recours à l'emprunt a été porté à 2 138 415.19 €.
Diminution du recours à l'emprunt (excédent d'investissement – restes à réaliser) : - 2 755 394.66 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Des dépenses imprévues d'exploitation : 960 000.00 €
Un autofinancement prévisionnel des investissements : 809 998.20 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par l'excédent d'exploitation, 809 998.20 €, génère un suréquilibre de la section d'investissement compensé par des crédits supplémentaires inscrits en immobilisation en cours, pour les futurs travaux sur les déchèteries.

Budgets annexes « Zones d'activités économiques » :

Résultats reportés :

Déficit d'investissement : 8 664 107.86 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 184 916.95 €

Autres modifications notables :

En Investissement :

Pour le financement des travaux majeurs de réfection des zones d'activités économiques :
Substitution du recours à l'emprunt par autofinancement : - 2 250 000.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre du budget est assuré par la participation du budget principal, 11 099 024.81 €, utilisés en autofinancement pour l'équilibre de la section d'investissement :

Couverture du déficit des opérations de stock : 8 664 107.86 €
Substitution au recours à l'emprunt pour la réfection des zones : 2 250 000.00 €
Financement des restes à réaliser d'investissement : 184 916.95 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Zones d'activités économiques » s'élève à 12 661 124.81 €.

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 2 076 123.49 €
Déficit de fonctionnement : 673 276.91 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 103 530.58 €

Autres modifications notables :

En Investissement :

Suite à la reprise de l'excédent d'investissement, l'autofinancement prévu pour l'équilibre des opérations financières, 90 555.00 €, est supprimé.

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la diminution du recours à l'emprunt, porté à 355 682.59 € :

Diminution du recours à l'emprunt : 1 882 037.91 €

L'équilibre d'exploitation est assuré par une participation complémentaire du budget principal, pour 582 721.91 € (déficit d'exploitation 2023 – suppression de l'autofinancement prévisionnel).

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Bâtiments d'activités économiques » s'élève à 1 223 861.91 €.

Budget annexe « Mobilité » :

Résultats reportés :

Déficit d'investissement : 105 045.40 €
Le déficit d'investissement est couvert par l'affectation en réserve de l'excédent d'exploitation.

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Provisionnements complémentaires :

En sous-traitance générale, prestations autopartage et autostop organisé : 130 000.00 €
En études pour le Plan de Déplacement Inter-Entreprises : 20 000.00 €
En subvention pour les particulier, financement des covoitureurs : 50 000.00 €

En Investissement :

Provisionnement complémentaire pour investissement autostop organisé : 100 000.00 €
Diminution des crédits pour la réalisation des aires multimodales (travaux reportés) : 250 000.00 €

Suppression du recours à l'emprunt au profit de l'autofinancement :

Suppression du recours à l'emprunt : 642 300.00 €
Autofinancement par virement de la section d'exploitation : 437 300.00 €

Équilibre du budget :

L'autofinancement par virement de la section d'exploitation, 437 300.00 €, équilibre la section d'investissement.

L'équilibre de la section d'exploitation est obtenu par une participation complémentaire du budget principal de 637 300 €, correspondant à l'autofinancement nécessaire 437 300.00 €, et les crédits complémentaires alloué aux actions mobilités, 200 000.00 €.

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « mobilité » s'élève à 3 987 728.00 €, ainsi répartie :

Transports scolaires : 2 746 938.00 €
Actions mobilités : 1 240 790.00 €

Budget annexe « Scènes de Pays » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :75 877.29 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 373.25 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription de 75 504.04 € de crédits en provision au chapitre 21 – immobilisations corporelles.

Budget annexe « Eau » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :584 412.13 €

L'excédent d'exploitation est affecté en réserve en investissement : 5 164 629.76 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :2 016 305.02 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la diminution du recours à l'emprunt, porté à 1 620 433.13 € :

Diminution du recours à l'emprunt :3 732 736.87 €

Budget annexe « Assainissement collectif » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :7 121 311.38 €

Excédent d'exploitation :2 534 069.47 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :4 728 002.19 €

En recettes d'investissement :2 802 663,43 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Suite à la reprise des résultats, le produit de redevance assainissement inscrit pour l'équilibre du budget primitif, 1 945 779.00 €, a été supprimé.

Équilibre du budget :

Le suréquilibre restant de la section d'exploitation de 588 290.47 €, est inscrit en dépenses imprévues d'exploitation.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la diminution du recours à l'emprunt, porté à 5 581 750.46 € :

Diminution du recours à l'emprunt : 5 195 972.62 €

Budget annexe « Assainissement non collectif » - SPANC :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 4 469.03 €
Excédent d'exploitation : 90 886.87 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Des crédits complémentaires sont inscrits :

En charges à caractère général : 10 000.00 €
En charges de personnel : 10 000.00 €
En autres charges de gestion courante : 1 500.00 €
En charges exceptionnelles : 1 500.00 €

En Investissement :

Des crédits complémentaires sont inscrits :

En immobilisations corporelles : 14 469.03 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, le suréquilibre, 67 886.87 €, est inscrit :

En dépenses imprévues d'exploitation : 33 700.00 €
En autofinancement par virement à la section d'investissement : 34 186.87 €

L'autofinancement par virement de la section d'exploitation, génère un suréquilibre de la section d'investissement, compensé par un provisionnement aux immobilisations corporelles de 21 186.87 €.

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 7 550 834.90 €
Déficit GEMAPI : 501 085.00 €
Le déficit GEMAPI est couvert par une affectation en réserve.
Excédent Eaux pluviales : 8 051 919.90 €
Excédent d'exploitation : 981 041.40 €
Excédent GEMAPI : 525 476.91 €
Excédent Eaux pluviales : 455 564.49 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement Eaux pluviales : 3 472 377.31 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Augmentation des charges à caractère général : 10 000.00 €

En investissement :

Augmentation en recettes FCTVA après inscription des restes à réaliser :570 300.00 €

Équilibre du budget :

La section de fonctionnement, après reprise des résultats, est en suréquilibre de 971 041.40 €.

Pour l'équilibre de la section, il est procédé à :

Pour la GEMAPI, un autofinancement par virement à la section d'investissement :515 476.91 €

Pour l'Eau pluviale, une diminution de la participation du budget principal :455 564.49 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Eaux pluviales » s'élève à 1 844 711.51 €.

Pour l'équilibre de la section d'investissement :

L'autofinancement de la GEMAPI, 515 476.91 €, par virement de la section de fonctionnement, est compensé par un provisionnement aux subventions d'équipement pour les travaux à réaliser sur les digues par l'EP Loire.

Pour l'Eau pluviale, il est procédé à une diminution du recours à l'emprunt, porté à 4 791 789.42 € :

Diminution du recours à l'emprunt : 5 149 842.59 €

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets supplémentaires, principal et annexes, sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	33 193 699.64 €	33 193 699.64 €	11 355 844.29 €	11 355 844.29 €	44 549 543.93 €	44 549 543.93 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	1 815 410.20 €	1 815 410.20 €	1 582 107.79 €	1 582 107.79 €	3 397 517.99 €	3 397 517.99 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	11 099 024.81 €	11 099 024.81 €	8 849 024.81 €	8 849 024.81 €	19 948 049.62 €	19 948 049.62 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	582 721.91 €	582 721.91 €	103 530.58 €	103 530.58 €	686 252.49 €	686 252.49 €
Budget annexe 454 « mobilité »	637 300.00 €	637 300.00 €	- 44 954.60 €	- 44 954.60 €	592 345.40 €	592 345.40 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »			75 877.29 €	75 877.29 €	75 877.29 €	75 877.29 €
Budget annexe 456 « Eau »			2 016 305.02 €	2 016 305.02 €	2 016 305.02 €	2 016 305.02 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif »	588 290.47 €	588 290.47 €	4 728 002.19 €	4 728 002.19 €	5 316 292.66 €	5 316 292.66 €
Budget annexe 458 « Assainissement non collectif »	90 886.87 €	90 886.87 €	38 655.90 €	38 655.90 €	129 542.77 €	129 542.77 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales »	525 476.91 €	525 476.91 €	3 987 854.22 €	3 987 854.22 €	4 513 331.13 €	4 513 331.13 €

Le Conseil communautaire :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4 à L. 1612-7 et L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2024 ;

Considérant le projet de budgets supplémentaires pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

Article premier : D'approuver, à l'unanimité (quatre (4) abstentions ; Guylène LESERVOISIER, Christophe JOLIVET, Mathieu LERAY, Corinne BLOCQUAUX), le budget supplémentaire principal 2024 n°450, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	33 193 699.64 €	11 355 844.29 €	44 549 543.93 €
Recettes	33 193 699.64 €	11 355 844.29 €	44 549 543.93 €

Article 2 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 815 410.20 €	1 582 107.79 €	3 397 517.99 €
Recettes	1 815 410.20 €	1 582 107.79 €	3 397 517.99 €

Article 3 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Zones d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	11 099 024.81 €	8 849 024.81 €	19 948 049.62 €
Recettes	11 099 024.81 €	8 849 024.81 €	19 948 049.62 €

Article 4 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	582 721.91 €	103 530.58 €	686 252.49 €
Recettes	582 721.91 €	103 530.58 €	686 252.49 €

Article 5 : D'approuver, à l'unanimité (six (6) abstentions : Marie LE GAL, Isabelle HAIE, Christophe JOLIVET, Corinne BLOCQUAUX, Mathieu LERAY, Guylène LESERVOISIER), le budget supplémentaire annexe n°454 « Mobilité » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Mobilité »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	637 300.00 €	- 44 954.60 €	592 345.40 €
Recettes	637 300.00 €	- 44 954.60 €	592 345.40 €

Article 6 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°455 « Scènes de Pays » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Scènes de Pays »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses		75 877.29 €	75 877.29 €
Recettes		75 877.29 €	75 877.29 €

Article 7 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°456 « Eau » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Eau »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses		2 016 305.02 €	2 016 305.02 €
Recettes		2 016 305.02 €	2 016 305.02 €

Article 8 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°457 « Assainissement collectif » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	588 290.47 €	4 728 002.19 €	5 316 292.66 €
Recettes	588 290.47 €	4 728 002.19 €	5 316 292.66 €

Article 9 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement non collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	90 886.87 €	38 655.90 €	129 542.77 €
Recettes	90 886.87 €	38 655.90 €	129 542.77 €

Article 10 : D'approuver, à l'unanimité (trois (3) abstentions : Christophe JOLIVET, Mathieu LERAY, Corinne BLOCQUAUX), le budget supplémentaire annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2024, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	525 476.91 €	3 987 854.22 €	4 513 331.13 €
Recettes	525 476.91 €	3 987 854.22 €	4 513 331.13 €

Le Président,
Didier HUCHON